

# DÉFI

inter-entreprises

Mardi 26 septembre 2017

à 18 H



villeurbaine

BULLETIN D'INSCRIPTION

# mardi 26 septembre 2017

Valable pour une équipe, à retourner avant le 20 septembre 2017

## Nom de l'établissement .....

M. - Mme - M<sup>lle</sup>.....

M. - Mme - M<sup>lle</sup>.....

M. - Mme - M<sup>lle</sup>.....

M. - Mme - M<sup>lle</sup>.....

*Sollicitent leur inscription au 16<sup>e</sup> défi inter-entreprises de Villeurbanne qui aura lieu mardi 26 septembre 2017*

## Représentant de l'entreprise

Nom : .....

Nombre de salariés inférieur à 10, merci de cocher la case

Adresse : .....

Téléphone/Fax : .....

E-mail : .....

*Je déclare que tous les participants de mon équipe ont en leur possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique des ou de l'une des trois disciplines de ce défi.  
Je déclare autoriser la ville de Villeurbanne à nous filmer et nous photographier et à reproduire et diffuser ces images sur tous les supports de la ville pour une durée de deux ans.*

## Signature

**Ci-joint un chèque d'engagement de 330 euros libellé à l'ordre de Défi entreprises communication.**

**Joindre impérativement un logo couleur de votre entreprise ou le transmettre par mail à [maurice.grillot@orange.fr](mailto:maurice.grillot@orange.fr)**

## Repas au Double-Mixte

**43, boulevard du 11-Novembre-1918 à 20 h 30.**

Invités supplémentaires..... X 30 euros

= .....euros

Les quatre repas des participants sont inclus dans le prix de l'engagement.  
Tous les repas ou équipes non annulés avant le 20 septembre seront dus.

# Un formidable prétexte

**Animer et faire agir les entreprises.**

**Mobiliser autour d'un événement sportif valorisant.**

**Faire parler de la ville de Villeurbanne, de ses entreprises et des entreprises de la métropole.**

**Sortir du cadre habituel, de l'ordinaire.**

- > Les équipes présentées par les entreprises devront être composées de quatre personnes.
- > Les épreuves se dérouleront sous la forme d'un relais :
  - 1 coureur à pied sur 3 000 mètres
  - 1 vététiste sur 6 000 mètres
  - 2 canoéistes sur 600 mètres
- > Le nombre des équipes participantes est limité à 400 inscriptions et seront donc closes sans préavis.
- > Ces équipes auront la possibilité de se personnaliser aux couleurs et sigles de leur entreprise, sachant que le port d'un dossard (250x150 mm) sera exigé sur le devant des maillots des participants pour les épreuves de course à pied et de VTT ainsi que sur le dos pour le canoë. Un film retraçant les épreuves sportives sera réalisé.

## **Le comité d'organisation assure :**

- > L'accueil
- > La sécurité sur les différents parcours.
- > Le ravitaillement tout au long de l'épreuve
- > La mise à disposition de douches et de vestiaires
- > Les dossards et le classement
- > Un apéritif et un dîner seront servis à tous les participants des épreuves sportives au Double-Mixte ; 43 boulevard du 11-Novembre-1918 à partir de 20 h 30, en même temps que l'annonce des résultats, la remise des récompenses.
- > Une coupe sera remise aux cinq premières équipes de chaque catégorie (masculine, féminine et mixte) ainsi qu'aux trois entreprises qui auront le mieux animé cette manifestation.
- > Un prix spécial sera offert par Gevil (Groupement des entreprises de Villeurbanne)
- > Un prix de la TPE la plus combative.
- > Les différentes équipes devront se munir d'un vélo et d'un casque pour l'épreuve de VTT. Les bateaux, gilets de sauvetage et rames seront fournis par l'organisation.
- > Le droit d'inscription s'élève à 330 euros par équipe.

*Les apéritifs et le dîner en plus de ceux des quatre participants seront facturés 30 euros par personne.*

**DÉROULEMENT DU DÉFI :** *donné à titre indicatif, l'organisation se réserve le droit d'adapter la distance, l'horaire, ainsi que l'ordre des épreuves, en fonction des conditions climatiques.*

# Le DÉFI

inter-entreprises

## Grand parc de Miribel Jonage

mardi 26 septembre 2017  
départ à 18 h précises



### Organisation, renseignements :

Ville de Villeurbanne

[celine.provost@mairie-villeurbanne.fr](mailto:celine.provost@mairie-villeurbanne.fr)

ou Valérie Anturville, tél. : 07 50 07 03 36

[v.anturville@gmail.com](mailto:v.anturville@gmail.com)

### Inscriptions et règlement :

Défi entreprises communication

Valérie Anturville

1 impasse Charles-Baïsse

34350 Valras plage

[www.defi-entreprises.fr](http://www.defi-entreprises.fr)